



ATLANTIC'EAU VOUS INFORME SUR :

LE CHANGEMENT DE DELEGATAIRE POUR L'EAU POTABLE

Le contrat passé avec VEOLIA pour l'exploitation du service d'eau potable arrive à échéance le 31 décembre 2021. A l'issue d'une procédure réglementaire de mise en concurrence, **atlantic'eau, service public de l'eau potable en Loire-Atlantique, a décidé de confier la délégation de ce service à SAUR, à compter du 1^{er} janvier 2022.**

Ce changement de délégataire n'entraîne aucune modification, ni pour les conditions du contrat des abonnés, ni pour le règlement du service d'eau. Les tarifs de vente d'eau restent inchangés, le comité syndical d'atlantic'eau ayant en effet voté le 22 octobre dernier le maintien des tarifs pour l'année 2022. Début 2022, SAUR adressera à l'ensemble des abonnés une information complète accompagnée du contrat d'abonnement.

A compter du 1^{er} janvier 2022, SAUR assurera la gestion quotidienne du service (desserte en eau potable, qualité de l'eau au robinet, contrats d'abonnement...). SAUR pourra être contacté au 02.44.68.20.00.

Les abonnés du service d'eau recevront fin décembre une dernière facture de VEOLIA comprenant le solde de la consommation de l'année 2021 ainsi que l'abonnement du 1^{er} semestre 2022. VEOLIA restera l'interlocuteur pour le règlement de cette facture.

La mensualisation mise en place avec VEOLIA prendra fin au 31 décembre 2021. Pour les abonnés concernés, un nouvel échéancier sera proposé par SAUR début 2022.